

Nantes, le 2024

Convention Relais Info Jeunes

Préambule

Le ministère de l'Éducation Nationale (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) a lancé en 2022 une expérimentation consistant à déployer des Relais Info Jeunes (RIJ) afin de sensibiliser les jeunes aux ressources du réseau Info Jeunes et à leur apporter une première information sur leur territoire de vie pour tous les sujets susceptibles de les concerner. Ce projet concerne, en priorité mais pas uniquement, les jeunes vivant dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Cette expérimentation a mobilisé les acteurs locaux, le réseau local et régional Info Jeunes et les services déconcentrés de l'État chargés de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (la Délégation Régionale Académique DRAJES appuyée par les Services Départementaux (SDJES)).

La création des RIJ en Pays de la Loire a permis d'enrichir la dynamique locale en matière d'information jeunesse. Il s'agit aujourd'hui, par ce conventionnement, de pérenniser la vitalité de ce réseau, complémentaire à celui des structures labellisées Information Jeunesse.

La présente convention associe :

- La ville de Couëron représentée par Madame le Maire, Carole Grelaud dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal, et dont l'adresse est 8 place Charles de Gaulle 44200 Couëron.
- Info Jeunes des Pays de la Loire (ex CRIJ) en tant que tête du réseau Info Jeunes des Pays de la Loire, représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre Faure, et dont l'adresse est 37, Rue Saint-Léonard, 44000 Nantes.
- La DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), représentée par son Délégué régional Monsieur Alexandre Magnant, et dont l'adresse est 9, Rue René Viviani, 44200 Nantes.

Article Premier :

La ville de Couëron, Info Jeunes Pays-de-la-Loire, les structures Info Jeunes et la DRAJES s'associent pour le renouvellement du Relais Info Jeunes conformément aux objectifs du préambule.

Article 2 :

La ville de Couëron s'engage à :

- Désigner un ou des référents salariés qui seront les interlocuteurs d'Info Jeunes Pays de la Loire et des structures Info Jeunes SIJ, à les remplacer en cas de départ et à en informer le chargé d'animation de réseau d'Info Jeunes Pays de la Loire.
- Accompagner les jeunes dans l'accès aux ressources d'Info Jeunes.
- Aider les jeunes à faire une demande d'information par mail ou de rendez-vous (présentiel ou visioconférence) auprès d'une structure labellisée Info Jeunes la plus proche pour les jeunes.
- Eventuellement identifier un espace dédié à l'information des jeunes (basé dans ses locaux et/ou itinérant).
- Fournir la connexion Internet Wi-Fi.
- S'abonner à la documentation d'information régionale (numérique/papier) servant de support à l'information des jeunes et garantissant la qualité et l'actualisation des ressources IJ, et à permettre son appropriation par le référent RIJ
- Inscrire le référent RIJ à un temps de sensibilisation annuel à l'Information Jeunesse organisées par Info Jeunes Pays de la Loire.
- Participer à des rendez-vous avec le chargé d'animation de réseau d'Info Jeunes Pays de la Loire et participer ponctuellement, sur invitation, aux réunions de réseau départemental IJ.
- Utiliser le kit de communication fourni par Info Jeunes Pays de la Loire (Ex : affiches, flyers, kakémono...).
- Valoriser le Relais Info Jeunes avec les partenaires locaux (Ex : point presse, média, événements...).
- Assurer un suivi de l'évolution de la fréquentation des jeunes et de la mise en lien avec la structure IJ la plus proche ou d'Info Jeunes Pays de la Loire.
- Renseigner une enquête annuelle d'Infos Jeunes Pays de la Loire sur l'activité du RIJ et contribuer à l'évaluation du dispositif.

Article 3 :

Info Jeunes Pays de la Loire contribuera à l'accompagnement du projet :

- Par la diffusion d'un abonnement à la documentation d'information régionale (numérique/papier) servant de support à l'information des jeunes et garantissant la qualité et l'actualisation des ressources IJ.
- En animant un temps de sensibilisation à l'Information Jeunesse à destination du référent RIJ
- En invitant, ponctuellement, le référent du RIJ à participer à des temps de rencontres avec les autres structures du réseau IJ et à des rendez-vous avec le chargé d'animation de réseau IJ PDL de son département.
- En communiquant sur l'activité du RIJ via ses canaux de diffusion (site internet et réseaux sociaux).
- En mettant à disposition un kit de communication papier et numérique (Ex : affiches, flyers, kakémono...).
- En structurant et accompagnant le réseau départemental intégrant les SIJ et les RIJ dans leurs dimensions complémentaires. Un bilan commun annuel de ce maillage territorial sera réalisé avec les référents des SDJES et de la DRAJES.

Article 4 :

Le cas échéant, la structure Info Jeunes la plus proche du territoire d'implantation du Relais Info Jeunes s'engage à contribuer à son activité (à rédiger conjointement entre la SIJ, le RIJ et le chargé d'animation Info Jeunes Pays de la Loire à l'occasion d'une réunion de travail) par : non concerné.

Article 5 :

La DRAJES s'engage à :

- Accompagner la dynamique régionale des RIJ avec les SDJES, qui restent les interlocuteurs locaux pour Info Jeunes Pays de la Loire et les RIJ conventionnés.
- Faciliter le bon déroulement de l'activité du RIJ dans ses différentes étapes : partenariat entre les différents acteurs, mise en relation avec les acteurs éducatifs de la jeunesse et de l'éducation populaire dans le département voire dans la région...
- Être l'interlocutrice directe d'Info Jeunes Pays de la Loire et intégrer le suivi des conventions RIJ et de leur action dans le cadre de la Commission régionale de développement de l'Information Jeunesse (CRDIJ)

Article 6 :

La durée de la convention est fixée à un an renouvelable tacitement sur 3 ans à compter de la date de la validation en Commission Régionale de Développement de l'Information Jeunesse (CRDIJ). Elle peut être résiliée par l'un des signataires si les conditions ne sont plus réunies pour l'activité du RIJ.

La « Ville de Couëron » a également la possibilité de faire une demande de labellisation « Information Jeunesse » pour devenir une structure Info Jeunes (SIJ).

Fait à Couëron

Le ../10/2024

Signataires :

Pour la ville de Couëron :

Carole Grelaud

Maire

Pour Info Jeunes Pays de la Loire :

Pour la DRAJES :